



RA 3065 6984 0FR

PREUVE DE DÉPÔT
D'UN OBJET RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION

TAUX DE RECOMMANDATION R1 R2 R3

CONSERVEZ CE FEUILLET, IL SERA
NECESSAIRE EN CAS DE RECLAMATION.

LE CAS ECHEANT VOUS POUVEZ FAIRE
UNE RECLAMATION DANS N'IMPORTE QUEL
BUREAU DE POSTE.

31000 SENESES

Date	Prix	Contre Remboursement	Motifs de l'objet
11/09/06	5,02EUR		11

DESTINATAIRE LETTRE COLIS

M^r DAVOST Patrick
Procureur Général
Cour d'Appel de Toulouse
Place de la Serrin
31000 Toulouse

M^{lle} Laëtic Under Pvd
Seneses N°7: 6600 cell
226 MH4 em 80 vid
TUSANOVV.
31600 Seneses.

HCS PARIS 336 000 000

PREUVE DE DÉPÔT

Paul André

Labonricandré

Seysses le 24/9/2006

MAT: 6600

cell: 226 MH1

M. A de Seysses.

Gme David arsuwva.

M² DAUOST Patrice

Procureur Général

Cour d'Appel Toulouse

place du 24m.

31000 Toulouse.

Recours: N°76366/06.

lettre recommandée.

AU CC W.R.

2A 3065 6984 OFR.

M² le Procureur Général,

sur le fondement de l'article 40-3 du NCPP,
 je vous prie de prendre en considération mon
 recours sur la décision "lassée sans suite" faite
 sur M² Paul Michel procureur de la république.
 Je vous demande sur le fondement de l'article
 56 du NCPP, en qualité de procureur de la répu-
 blique d'engager des poursuites contre les auteurs
 et surtout faire cesser ce harcèlement public
 ou nous en sommes victimes, protéger notre
 bien immobilier.

Je vous joins la plainte déposée à M² Paul
 Michel procureur de la république en date du 4/9/06
 comptant sur votre compréhension et présence
 nos intérêts et les intérêts de M² de Labonric.

Dans l'attente, je vous prie d' croire M² le Procureur
 Général à toute ma considération.

Ci joint: plainte + réponse
 du 24 sept 2006.

